

ACTION SOCIALE DE LA BRANCHE RETRAITE OFFRES DE SERVICE

L'action sociale de la branche retraite a pour objectif prioritaire, aux cotés des autres caisses de retraite, la prévention des risques liés au vieillissement selon trois niveaux d'actions :

1^{er} niveau : la délivrance d'information et de conseils en prévention

Cible : *ensemble des retraités*

2^{ème} niveau : l'organisation d'ateliers de prévention (programme consultable sur les sites internet www.carsat-ra.fr et www.atoutsprevention-ra.fr)

Cible : *retraités "installés" dans la retraite*

3^{ème} niveau : l'accompagnement du maintien à domicile des publics fragilisés

Cible : *retraités fragilisés ressortissants RG et ex RSI*

Dans le cadre d'une évaluation des besoins et si le besoin est avéré, un plan d'actions personnalisé peut être proposé (dans la limite de 3 000 €) après examen de l'éligibilité en raison d'une situation d'isolement, de ressources, d'âge, de santé et d'un niveau d'autonomie en GIR 5 ou 6. En complément de ce plan, un soutien en matière d'adaptation du logement peut être apporté.

La mise en œuvre de la prestation "Aide à domicile" ainsi que des offres diversifiées s'appuie sur un réseau de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) conventionnés avec la CARSAT Rhône-Alpes.

Le paiement par forfait des prestations autres que l'aide à domicile ne s'effectue qu'à titre exceptionnel, en cas d'absence de services conventionnés sur le territoire.

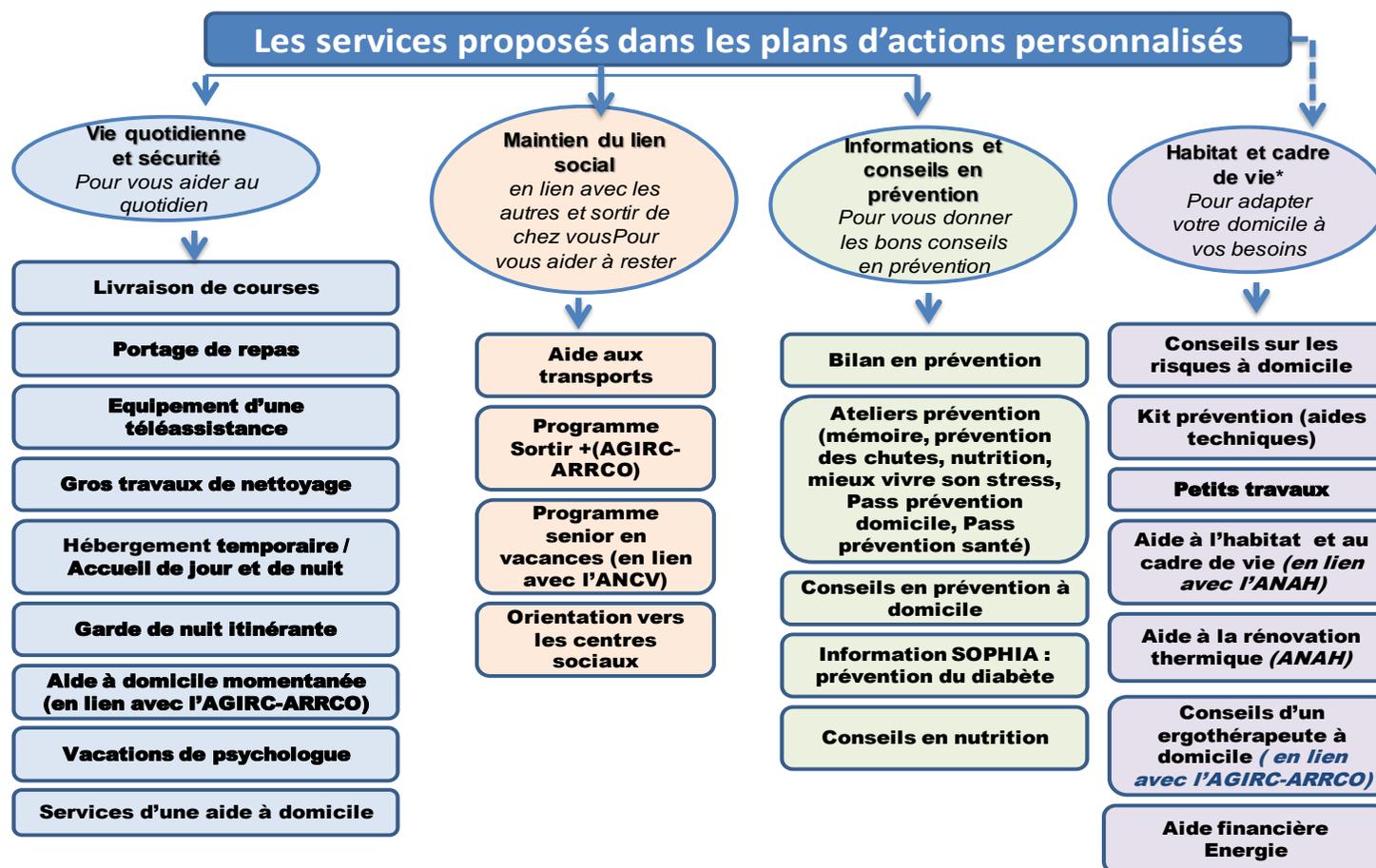
S'agissant des situations de rupture :

- L'ASIR : un plan d'actions personnalisé provisoire peut être défini, dans la limite de 1 800 € pour 4 mois administratifs et 3 mois d'aide, dans le cadre des situations de veuvage, d'entrée du conjoint en maison de retraite ou de déménagement, le fait générateur devant dater de moins de 10 mois,
- En matière d'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation, l'aide offerte dans le cadre de l'inter-régime permet au retraité de bénéficier d'une aide forfaitaire de 500 €. (Plafond de ressources à 1 400 € personne seule et 2 200 € couple)
- Pour les Ex RSI : une aide au conjoint survivant (aide spécifique) peut être demandée dans les 6 mois suivant le décès aux regards des critères d'éligibilité : ne pas bénéficier de capital décès, conjoint décédé majoritaire TI, pension de réversion TI supérieure à la pension personnelle...)

Ces prestations ne sont pas cumulables avec l'APA, la PCH, la MTP et l'ACTP.

Pour les retraités de la Fonction Publique d'Etat se référer à l'offre de services FPE

Contact : Nathalie VOGÉ
Responsable du Département Projets et Partenariats
Email : nathalie.voge@carsat-ra.fr



*En complément du PAP, des aides destinées à adapter l'habitat et au cadre de vie de la personne peuvent être attribuées

VIE QUOTIDIENNE ET SECURITE*Pour vous aider au quotidien*

| Type d'aide | 2021 | Mode de paiement / Contacts / Observations |
|---|--|---|
| Livraison de courses | 200 € | Coût forfaitaire annuel ¹ réglé au retraité sans justificatif, quelle que soit la valorisation de l'évaluateur |
| Portage de repas | Jusqu'à 4 € par repas livré ou forfait annuel de 200 € | En priorité, tiers payant si intervenant conventionné, sinon paiement du forfait ¹ |
| Abonnement de télé assistance | 35 € / mois | Généralisation du tiers payant |
| Gros travaux de nettoyage : aide ponctuelle visant à mettre en état le domicile avant la mise en œuvre de l'Aide Ménagère à Domicile et lavage des vitres | 875 € | Sur facture ⁽¹⁾ |
| Aide à l'hébergement temporaire / Accueil de jour et Accueil de nuit | 3 000 € | Au retraité sur facture ⁽¹⁾ |
| Garde de nuit itinérante | 561 € | En priorité, tiers payant si intervenant conventionné. A défaut, règlement au retraité sur facture. ⁽¹⁾ |
| Vacations de psychologue | 201 € | Coût forfaitaire annuel ⁽¹⁾ réglé sur la base de 3 séances à 67 € |
| Orientation Aide à Domicile Momentanée (75 ans et +) | | Offre AGIRC – ARRCO Numéro AZUR : 0810 360 560 |

¹ Le retraité conserve ses factures pendant deux ans en cas de contrôle

VIE QUOTIDIENNE ET SECURITE***Pour vous aider au quotidien***

| Type d'aide : AIDE A DOMICILE ² | 2021 | Mode de paiement / Con- tacts / Observations |
|---|----------------|--|
| Prestataire hors week-end | 24,50 € | Tiers payant avec les prestataires conventionnés exclusivement |
| dimanches et jours fériés | 27,50 € | |

(2) Pour tous les GIR 5 & 6 : Dans la limite de 8h par mois,
à l'exception de l'ASIR et de l'ARDH dans la limite du montant maximum de la prestation

MAINTIEN DU LIEN SOCIAL

Pour vous aider à rester en lien avec les autres et sortir de chez vous

| Type d'aide | 2021 | Mode de paiement / Contacts / Observations |
|---|-------------------|---|
| Déplacements accompagnés réalisés par une structure de service à la personne conventionnée disposant d'un service dédié et enregistré en tant que tel, distinct de l'aide ménagère | 500 € / an | En tiers payant exclusivement |
| Aide au transport réalisé par taxi ou par un service non conventionné | 200 € | Coût forfaitaire annuel ¹ réglé au retraité quelle que soit la valorisation de l'évaluateur |
| Orientation SORTIR + Pour les personnes de 75 ans et plus relevant de l'AGIRC/ARCCO, utilisation exclusive de la prestation «Sortir plus » sur tous les départements de Rhône-Alpes. Aucune prestation de transport n'est à valoriser dans le Plan d'Actions Personnalisé pour les personnes de 75 ans et plus relevant de l'AGIRC/ARCCO. | / | Offre gratuite AGIRC – ARCCO Numéro AZUR : 0810 360 560 |
| Orientation Programme « Senior en vacances » Proposition de séjours en groupe destinés à toute personne de 60 ans ou plus ayant des revenus modestes afin de rompre l'isolement et de créer du lien social | / | Offre en partenariat avec l'ANCV http://seniorsenvacances.ancv.com/ |
| Orientation vers les Centres sociaux Animations de proximité dans le cadre de la lutte contre l'isolement social | / | Fédération départementale des centres sociaux |

¹ Le retraité conserve ses factures pendant deux ans en cas de contrôle

INFORMATIONS ET CONSEILS EN PREVENTION

Pour vous donner les bons conseils en prévention

| Types d'ateliers | 2021 | Référénts / Contacts / Observations |
|--|---|---|
| Programme d'évaluation et d'accompagnement en prévention | Prise en charge par la CARSAT ³ | <p>Bilan en prévention avec une auto-évaluation en ligne, accessible sur le site internet de la Carsat www.carsat-ra.fr Les services + de la Carsat ▶ Retraités ▶ Réaliser mon bilan en prévention</p> <p>Nota : pour accéder à l'espace personnel et à ce service, il convient de créer un compte carsat.fr</p> |
| Ateliers prévention inter régimes (mémoire, prévention des chutes, nutrition, sommeil, mieux vivre son stress, mobilité et sécurité routière, habitat, estime de soi, bien-être santé) | Prise en charge par la CARSAT ³ | <p>Programmation des actions de prévention consultable sur le site internet (avec possibilité de s'inscrire en ligne) : www.carsat-ra.fr Les services + de la Carsat ▶ Retraités ▶ M'inscrire à un atelier ou une conférence</p> <p>Nota : pour accéder à l'espace personnel et à ce service, il convient de créer un compte carsat.fr</p> |
| Information SOPHIA : Accompagnement des situations de personnes diabétiques | / | CPAM Numéro de téléphone : 0811 709 709 |
| Conseil en nutrition : Vacation d'un diététicien ou d'un nutritionniste | 168 € | <p>Coût forfaitaire annuel ¹ réglé sur la base de 4 séances à 42 € A valoriser dans PPAS en « Ateliers de nutrition »</p> |

¹ Le retraité conserve ses factures pendant deux ans en cas de contrôle

³ Pas de participation financière du retraité

HABITAT ET CADRE DE VIE

Pour adapter votre domicile à vos besoins

En complément du PAP, des aides destinées à adapter l'habitat et/ou le cadre de vie de la personne peuvent être attribuées sous conditions.

| Type d'aide | 2021 | Mode de paiement / Contacts / Observations |
|--|---|---|
| Conseils sur les risques à domicile | / | Cf. Guide de l'évaluateur |
| KIT Prévention (aides techniques) Liste non exhaustive (Cf. sites www.elsa.criasmieuxvivre.fr www.tasda.f) | <p style="text-align: center;">Forfait 1 : 100 € Achat et pose de barres d'appui ou d'une autre aide technique y compris un appareil de rafraichissement (ventilateur, climatiseur)</p> <p style="text-align: center;">Forfait 2 : 200 € Financement de plusieurs aides techniques y compris un appareil de rafraichissement (ventilateur, climatiseur) <u>OU</u> d'une main courante</p> <p style="text-align: center;">Forfait 3 : 300 € Financement d'une main courante <u>ET</u> de barres d'appui ou d'autres aides techniques y compris un appareil de rafraichissement (ventilateur, climatiseur)</p> | <p>Coût forfaitaire réglé lors de la notification au retraité sans envoi des justificatifs à la Carsat et pour toute la durée du plan et ce, quelle que soit la valorisation de l'évaluateur</p> <p>Conservation par le retraité des factures originaux pendant trois ans, pour répondre aux contrôles mis en place</p> |
| Petits travaux | 200 € | Coût forfaitaire maximal annuel ¹ réglé au retraité sans transmission de justificatif à la Carsat, quelle que soit la valorisation de l'évaluateur. |
| Consultations ergothérapeute | / | Uniquement pour les retraités relevant des caisses de retraite AGIRC-ARRCO et âgés de 75 ans et + : orientation si besoin vers un ergothérapeute, sans valorisation financière dans le PAP Numéro AZUR 0810 360 560 |

¹ Le retraité conserve ses factures pendant deux ans en cas de contrôle

HABITAT ET CADRE DE VIE***Pour adapter votre domicile à vos besoins***

| Type d'aide | 2021 | Mode de paiement / Contacts / Observations |
|--|-----------------------------------|---|
| <p>Aide à l'Habitat et Cadre de Vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chauffage, - Changement ou rénovation de sanitaires, - Revêtements de sols si risque de chutes - Pose de menuiseries nouvelles ou en remplacement dans le cadre d'une amélioration ou d'une isolation thermique ou acoustique, - Installation ou remplacement d'un système de refroidissement ou de climatisation permettant d'améliorer le confort des logements très exposés à la chaleur <p>Isolation thermique des combles, des sols et des parois.</p> | Prestation Spécifique hors PAP | <p>Participation selon les ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 500 € pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 914 euros pour une personne seule et 1 583 euros pour un ménage, - 3 000 € pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 1 165 euros pour une personne seule et 1 859 euros pour un ménage, - 2 500 € pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 1 454 euros pour une personne seule et 2 181 euros pour un ménage <p>Dépôt d'une demande auprès de la CARSAT</p> <p>Paiement sur facture</p> <p>Par principe, ne pas démarrer les travaux avant l'accord de la Carsat (dérogation possible).</p> |
| <p>Aide Financière Energie</p> | Prestation Spécifique hors PAP | <p>200 € selon les critères d'éligibilité pour les retraités dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté 2020 (1041 € personne seule et 1562€ pour un couple) sur présentation de justificatifs de factures</p> |
| <p>Aides complémentaires</p> | / | <p>Orientation vers l'ANAH ou vers Action Logement</p> |